

COMPTE RENDU EPREUVE BREVET A DE VOL LIBRE

(à transmettre par le président du club du candidat à la LAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

Code LAM : | _ _ _ _ |

VOL LIBRE EXTERIEUR

VOL LIBRE D'INTERIEUR

CATEGORIE PRATIQUEE PAR LE CANDIDAT :

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :

NIVEAU DE PERFORMANCES OBTENUES AU COURS DE L'ANNEE (cf. page suivante)

Date	Lieu	Club organisateur	Temps
TEMPS TOTAL REALISE			

OFFICIELS SE PORTANT GARANT DE LA PERFORMANCE REALISEE

1^{er} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de LAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

2^{ème} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de LAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

Cocher la case ad hoc :

Épreuve réussie

Épreuve manquée

Date et signature du président du club :

CADRE RESERVE A LA LAM

Date de réception du compte rendu :

Validation : OUI NON

Date enregistrement du brevet :

N° du diplôme :

Signature du président de LAM :

INFORMATIONS

Dispositions relatives aux brevets

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

Critère d'attribution du brevet A de vol libre extérieur

Réalisation au cours de l'année d'un niveau de performances correspondant à celui requis pour la sélection au championnat de France de vol libre extérieur dans la catégorie pratiquée.

Ce niveau est de :

- 1.800 secondes pour les catégories nationales planeur senior et avion à moteur caoutchouc senior.
- 1.200 secondes pour les catégories semi-internationales F1G (Coupe d'hiver), F1H (planeur A1), F1J (motomodèle 1/2 A) et F1K (motomodèle CO²).
- 3.000 secondes pour les catégories internationales F1A (planeur), F1B (Wakefield) et F1C (motomodèle).

Les performances minimales d'enregistrement correspondent à la moitié des performances maximales réalisables dans la catégorie.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels désignés par la LAM concernée, ceux-ci devant disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

À l'issue de l'épreuve (réussie ou non), le compte rendu sera signé par les deux officiels désignés et le candidat, il sera transmis, au plus vite, par le responsable de la session au président de LAM d'appartenance du candidat. Si l'épreuve est manquée, le compte rendu sera conservé par la LAM, pour servir en cas de contestation. Si l'épreuve est réussie, le président de LAM validera le compte rendu et enregistrera le diplôme sur la fiche du licencié concerné, ce brevet apparaîtra alors automatiquement sur la licence.